

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

## COMPTE RENDU

**ETAIENT PRESENTS** : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1° Adjoint, JEUNESSE Steve 2° Adjoint MALJEAN Françoise 3° Adjoint, BELDJOUDI Eric 4° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 5° Adjoint, FERRERO Hervé 6° Adjoint, LARDENOIS Hervé, LEROY Michaël, POISSONNET Séverine, MARCQ Philippe, HENRY Mathieu, FLAMBEAUX Mélanie, HENNEQUIN Annie, SCHNEIDER Patricia, LANG Martial

**Absents (procuration)** : BRAUN Patrick donne pouvoir à RENARD Alain

**Absente excusée** : EPIROTTI Florie

**Absents** : TSCHENS Audrey, GUERY Maud, BERTAUX Alexandre, BIHIN Lionel, BRION Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : LANG Martial

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le secrétaire de séance est Monsieur Martial LANG.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du 24 septembre 2021 et à la majorité (abstention pour absence de Matthieu HENRY, Annie HENNEQUIN et Patricia SCHNEIDER) le compte rendu du 5 octobre 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de deux points :

- Achat du bâtiment de la poste
- Demande de dégrèvement suite à une fuite d'eau, loi Warsmann.

### **TRAVAUX :**

Le Conseil Municipal retient le projet de troisième tranche des travaux d'enfouissement des réseaux avenue de la Paix pour un montant de 242 995,42 € HT et le projet d'aménagement du carrefour de la Poste par un rond-point pour un montant estimé à 610 000 € HT, incluant la modification du réseau eaux pluviales et la création de 22 places de parking. La mission de maîtrise d'œuvre est d'un montant de 54 000 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter des subventions au titre de la DETR, auprès du Conseil Départemental et au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR pour acquérir le bâtiment de la poste au prix de 140 000 €, afin de le transformer en maison France Services (caf, pôle emploi...) et conserver une agence postale. Cette opération doit être réalisée avant fin 2022.

Afin d'avoir une analyse complète de l'état sanitaire des vestiaires stade Sommer pour choisir entre la rénovation ou la construction de nouveaux vestiaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recruter un économiste de la construction afin d'étudier ce projet.

## FINANCES :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la non restitution des cautions du logement situé dans le bâtiment de l'ancienne mairie d'Amblimont d'un montant de 655,53 € et d'un logement situé 4 rue Stoltz d'un montant de 465 € pour des dégradations constatées lors de la visite de sortie des biens.

Après avoir entendu l'historique du processus de vente du Foyer Saint Georges depuis 2018, le Conseil Municipal, décide, à la majorité (contre Michaël LEROY) d'accepter l'offre de Madame VILLERS Jeanine au prix de 20 100 € pour l'achat du bâtiment. Le Conseil Municipal charge Maître BIHIN d'établir les actes et autorise le Maire à signer cet acte.

Considérant la volonté du Conseil Municipal de réunir les services techniques de la commune dans le bâtiment situé rue du Château et l'avis des domaines du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la vente du bâtiment communal rue de l'abreuvoir pour la somme de 100 000 €. Le montant de la vente sera destiné à l'aménagement du bâtiment des services techniques friches Sommer. La disponibilité du bâtiment sera effective après l'achèvement des travaux.

Afin de réaliser un projet de lotissement d'environ trente maisons, à l'entrée de Mouzon en venant de Douzy lieu-dit « la Carrière » dans la continuité de la Cité des Cadres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter un terrain de 22 000 m<sup>2</sup> au prix de 6.60 € le m<sup>2</sup>, soit 145 200 €, de prendre en charge les frais de bornage et notariés, ainsi que le dédommagement de l'agriculteur occupant le terrain. Le Conseil Municipal charge Maître BIHIN de la rédaction des actes.

Madame SCHNEIDER, devant s'absenter pour raisons personnelles, quitte la séance et donne pouvoir à Madame HENNEQUIN.

Considérant le nombre important de livres manquants ou détériorés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le remboursement à leur valeur d'achat, des ouvrages détériorés ou non restitués par les usagers de la bibliothèque.

Afin que le comité des fêtes puisse occuper la salle des fêtes le dimanche 19 décembre le même week-end que l'entreprise Arcelor, le Conseil Municipal décide pour l'année 2021 de créer un tarif exceptionnel de 175 € qui sera facturé à Arcelor pour son occupation du samedi 18 décembre.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (abstention Eric BELDJOURI, Michelle FORTIER) d'attribuer la somme de 1 000 € pour l'achat de chocolat dans le cadre de l'arbre de Noël organisé par le comité des fêtes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits suivants sur les budgets Ville et Eau & Assainissement.

**BUDGET VILLE  
INVESTISSEMENT En dépenses**

				Montant disponible	Montant disponible après virement
21	21318	Autres bâtiments publics	+ 65 938,01 € -	30 533,00 €	35 405,01 €
<b>MONTANT TOTAL</b>				- €	
<hr/>					
21	2184	Mobilier	+ 27 780,00 € +	30 533,00 €	58 313,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>				+ €	

**BUDGET EAU  
FONCTIONNEMENT En dépenses**

				Montant disponible	Montant disponible après virement
011	61523	Entretien et réparations réseaux	+ 20 000,00 € -	735,06 €	19 264,94 €
<b>MONTANT TOTAL</b>				- €	
<hr/>					
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1,92 € +	735,06 €	736,98 €
<b>MONTANT TOTAL</b>				+ €	

**PERSONNEL**

Après avis favorable du Comité Technique auprès du Centre de Gestion en date du 12 octobre 2021, le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité :

- La décision de la commission du personnel du 28 octobre 2021 d'adopter les lignes directrices de gestion regroupant un projet pluriannuel de gestion du personnel communal,

Les décisions suivantes de la commission du personnel du 28 octobre 2021 :

- L'avancement de grade d'un agent administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe
- Les transformations des postes à 17h50 et à 25h en temps complet et la modification du tableau des effectifs en ce sens.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision de la commission du personnel d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures et de l'inscrire au tableau des effectifs, dans l'optique d'un remplacement suite à un départ à la retraite.

La commission du personnel a étudié la revalorisation du RIFSEEP, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis de celle-ci et ouvre une enveloppe à hauteur de 850 € par mois pour 2022.

### **GESTION :**

Après exposé du compte-rendu de l'étude de zonage d'assainissement de la commune, le Conseil Municipal décide d'approuver à la majorité (abstention Martial LANG) celui-ci. Monsieur LANG s'interroge sur les conclusions du rapport portant sur le secteur de Villemonty.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une convention avec la SPA concernant l'accueil des animaux errants attrapés sur le territoire de la commune et charge Monsieur le Maire de signer le dit document.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une convention d'utilisation du véhicule appartenant au CCAS entre le CCAS et la ville de Mouzon, au prorata des kilomètres effectués par les deux parties et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Départ de Monsieur LARDENOIS pour raisons personnelles

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une convention de servitude concernant les travaux de mise en conformité d'un transformateur H61 au lieudit « la Truche » à Amblimont avec la FDEA et charge Monsieur le Maire de signer le dit document.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une convention « Partons à la campagne » avec l'association PALC dans le cadre de la création d'un évènement radiophonique du 23 au 30 juillet 2022 composé d'entretiens réalisés avec des Mouzonnais et des personnes responsables de structures au sein de la commune. Autorise le Maire à la signer et inscrit au BP les sommes nécessaires à l'accueil de l'équipe de création.

### **POINTS AJOUTES :**

Suite à la présentation du projet de maintien de la poste et de la création d'une Maison France Service dans la commune d'ici la fin 2022, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité l'achat du bâtiment de la poste et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier cet achat.

Au vu de la fuite d'eau constatée par un usager au relevé de son compteur de 1 964 m<sup>3</sup> et sa demande de dégrèvement, le Conseil Municipal décide d'accorder un dégrèvement des surtaxes communales eau et assainissement selon les termes de la loi Warsmann.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Les associations : les petites mains, les anciens combattants ACPG CATM, le secours catholique, les Amis du Patrimoine et l'établissement français du sang remercient le Conseil Municipal pour leur contribution aux actions de leur association.

Un repas au profit du Téléthon est organisé le 27 novembre 2021.

Séance levée à 20h45

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Martial LANG



le Maire  
Alain RENARD

